

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

W21-835009

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11023

Société : R.A.M.

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : IBENCHEKROUN IMANE

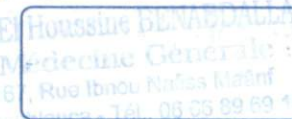
Date de naissance : 05.10.77

Adresse : 68, Bd Si Abderrahman H.H. Casa

Tél. : 0646182121 Total des frais engagés : 518 + 28 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03 JAN 2024

Nom et prénom du malade : IBENCHEKROUN IMANE

Age :

Lien de parenté : ☒ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : Cancer

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06/01/24

Signature de l'adhérent(e) :

[illegible]

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	03/01/24	31870
	03/01/24	28,60

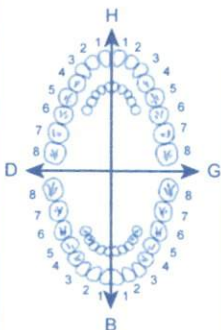
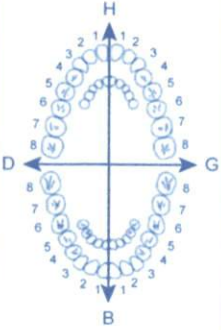
[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Montant des Honoraires	Coefficient DES TRAVAUX
					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 00000000 D 21433552 00000000 G 00000000 35533411 B				
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				Montant des Honoraires

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur El Houssine

Medicine Générale

Nafiss

Casablanca

64.41 - GSM : 06.66.89.99.90

LAH



الله

الدكتور

ال

LOT 10058 72
EXP 07/2026

ZINASKIN 45 mg

(افوسيل)
الدار البيضاء

الحصول : 61.69.68.69.19

LOT 122129/FC12
03/2026 PPS 29,50

Casablanca, le

03 JAN 2024

الدار البيضاء، في

30 ISN HAKKOUN IMAH

170.00 ofken 2w 1 bo x21, ms;

. HAAZAL 7mlh 1 up h mltar

40.90 Zimsten 1w 1 bo hgtz

79.50 Enouex 1w 1 bo x21, ms;

2770 ezw aspni 1w 1 bo, ms;

318.10

PH RMACIE DE L'AFRIQUE RT D'ANFA
Mme LAMINIAI BRIGITTE
72 Bis, Bd. Sidi Abderrahmane
T41.39.06.38 Résidence - CASA

Dr. El Houssine BEMEDJALAH
Medicine Générale
67, Rue Mohammed VI
Casablanca - 66 66 89 69 19

صيدلية مطار أنفا

Pharmacie de L'Aéroport d'Anfa

72 Bis, Bd Sidi Abderrahmane
Beauséjour - Casablanca
Tél. : 05 22 39 06 36
Patente : 34809417
I.F. : 51146575
I.C.E. : 001668627000079

Lamniai Brigitte المنيعي بريجيت
Diplômée de la Faculté de
Pharmacie de Paris - Sud

Casablanca, le : 03/01/2024

M Mane DOIT

Quantité	Désignation	P.U.	P. Total
1	Doliprane 1g/4	14,00	
1	Doliprane 1g/4	14,60	
			28,60

صيدلية مطار أنفا
PHARMACIE DE L'AÉROPORT D'ANFA
Mme. LAMNIAI BRIGITTE
72 Bis Bd. Sidi Abderrahman
Beauséjour - Casablanca

PPV: 14DH00
PER: 08/26
LOT: M3077

PPV: 14DH00
PER: 09/26
LOT: M3077

Arrêtée la présente facture à la somme de :
vingt huit duham et soixante centime